ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Pôle des relations et ressources humaines
Service d'appui aux ressources humaines

Bordeaux, le 15 avril 2024

Bureau SARH 2
Conseil en gestion des carrières
et parcours professionnels

Affaire suivie par :
Philippe Castets
Tél : 05 57 57 35 53

Mél : detachementenseignant2d@ac-bordeaux.fr

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Pour information
Mesdames les doyennes des IA-IPR
Mesdames et Messieurs les IA-IPR de lettres modernes
Madame la directrice de la DPE

Objet : Campagne exceptionnelle et simplifiée de détachement vers le second degré, réservée aux professeurs des écoles souhaitant être détachés dans le corps des professeurs certifiés de lettres modernes dans l'académie de Bordeaux - Année scolaire 2024-2025

P.J. : Annexe 1 : Dossier de candidature
Annexe 2 : Avis de l'IA -DASEN

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a souhaité organiser une campagne exceptionnelle simplifiée de détachement vers le second degré pour permettre aux professeurs des écoles de solliciter un détachement dans les disciplines en tension.
Cette campagne vient compléter la campagne de détachement close depuis le 26 janvier 2024.

Pour l'académie de Bordeaux sont concernés par cette campagne complémentaire :
- Les professeurs des écoles en position d'activité, titulaires de l'académie de Bordeaux,
- Les professeurs des écoles en position de disponibilité.

Les demandes de détachement doivent être formulées uniquement :
- Dans le corps des professeurs certifiés de la discipline lettres modernes.

Ne peuvent pas candidater :
- Les professeurs des écoles ayant déjà effectué une demande de détachement dans la discipline lettres modernes lors de la campagne de détachement close le 26 janvier 2024, leur demande ayant déjà fait l'objet d'une instruction.

L'instruction des demandes de détachement des professeurs des écoles dans les corps de professeur certifié de lettres modernes dans l'académie de Bordeaux est du ressort de la Rectrice de l'académie de Bordeaux.

Les candidats doivent :

- Compléter et signer la fiche de candidature en annexe 1 ;

- Faire viser l'annexe 2 par l'IA-DASEN de leur département ;

- Transmettre leur candidature, accompagnée des pièces, uniquement par courriel entre le 15/04/2024 et le 15/05/24 : detachementenseignant2d@ac-bordeaux.fr

Vous trouverez ci-après le calendrier et les modalités d'examen des candidatures :

1	**La candidature au détachement**	**Du 15/04/24 au 15/05/24**
	L'agent transmet par **courriel uniquement** la fiche de candidature à un détachement avec les pièces justificatives dont l'annexe 2 avec le visa de l'IA-DASEN de son département.	
2	**L'étude de la demande d'entrée en détachement**	**Du 15/05/24 au 30/05/24**
	Les services académiques recueillent l'avis des corps d'inspection en lettres modernes et informent la DSDEN de rattachement.	
3	**Prise de l'arrêté de détachement sortant**	**Du 30/05/24 au 07/06/24**
	Les DSDEN prennent un arrêté de détachement sortant et les adressent à detachementenseignant2d@ac-bordeaux.fr	
4	**La transmission des demandes à la DGRH**	**Le 15/06/24**
	Les dossiers retenus sont transmis par l'académie de Bordeaux à la DGRH.	
5	**La DGRH prend les arrêtés de détachement**	**Du 15/06/24 au 15/07/24**
	Diffusion aux académies avant le 15/07/24	
6	**L'affectation en 1ère année de détachement**	**Pour l'année scolaire 2024-2025**
	La DPE du rectorat communique en juillet 2024 à l'agent son affectation pour l'année scolaire 2024-2025. L'agent est **affecté à titre provisoire pour la première année de détachement à compter du 01/09/2024.** L'agent bénéficie d'un parcours d'accompagnement adapté, visant à faciliter l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier, élaboré par le corps d'inspection ayant porté un avis sur la demande.	
7	**La 2ème année d'affectation**	**Pour l'année scolaire 2025-2026**
	Le bureau SARH2 sollicte l'agent en janvier 2025 pour connaître son souhait pour l'année 2025-2026 : - de maintien en 2ème année de détachement ; - ou fin de détachement et réintégatrion dans son corps d'origine au 01/09/2025 ; - ou d'intégration définitive dans le corps de certifié en lettres modernes. Les corps d'inspection émettent un avis pour une demande de maintien en détachement ou d'intégration	
8	**La mouvement intra-académqiue pour la 2ème année**	**Pour l'année scolaire 2025-2026**
	L'agent qui souhaite être maintenu en position de détachement en 2025-2026 ou qui demande l'intégration définitive dans le corps d'acceuil au 01/09/2025 : participe **au mouvement intra-académique** en mars 2025, au titre de la rentrée scolaire 2025/2026.	

Je vous remercie de porter ces dispositions à la connaissance de l'ensemble des personnels enseignants du premier degré de votre département en diffusant la note via I-prof, dans les écoles et établissements scolaires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p.a.
Le secrétaire général adjoint
Délégué aux relations et ressources humaines

Philippe MICHELI

ANNEXE 1
Campagne exceptionnelle au titre de la rentrée scolaire 2024-2025

Fiche de candidature à un détachement
dans le corps de professeur certifié de lettres modernes
Dans l'académie de Bordeaux

Nom de famille (naissance) :

Nom d'usage : Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse mél de contact :

Coordonnées du service gestionnaire dont dépend le candidat

Nom :

Adresse :

Téléphone : Adresse mél :

Administration d'origine : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Corps de fonctionnaires d'appartenance : professeur des écoles

Date d'entrée dans le corps : Grade : ☐ classe normale

☐ hors classe

Échelon : ☐ classe exceptionnelle

☐ autre :

Position administrative : ☐ activité ☐ congé (formation, parental) ☐ disponibilité

☐ Je suis bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) au titre de l'article 62 de la loi du 11 janvier 1984 [1]

1 **Article 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État**
2 **Décret n° 84-1051 du 30 novembre 1984 pris en application de l'article 63 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État en vue de faciliter le reclassement des fonctionnaires de l'État reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.**

Diplômes détenus :

☐ Doctorat : Dénomination :
☐ Master 2 (Bac+5) : Dénomination :
☐ Master 1 (Maîtrise ou Bac+4) : Dénomination :
☐ Licence : Dénomination :
☐ Autre(s) diplômes : Dénomination :

Diplôme(s) en cours d'obtention : ☐ NON ☐ OUI - lequel :

Corps d'accueil et discipline sollicité

☐ Professeurs certifiés de LETTRES MODERNES

Vœu : Académie de BORDEAUX

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Avec la fiche de candidature :

☐ **Annexe 2 : avis de l'IA-DASEN de son département**
☐ Curriculum vitae
☐ Lettre de motivation
☐ Copie des diplômes
☐ Pour les personnels hors position d'activité : copie de l'arrêté de position

À le

À Signature de l'intéressé(e) :

Annexe 2 – Avis de l'IA-DASEN

Je soussigné(e) .....

Je suis enseignant du 1er degré, je candidate au détachement dans le corps du 2 degré de professeur certifié de lettres modernes,
je recueille uniquement l'avis de l'IA-DASEN de mon département.

Avis motivé de l'IA-DASEN

NB : cet avis ne se substitue pas à l'avis motivé du corps d'inspection en lettres modernes pour se prononcer sur la demande de détachement

Je soussigné(e) .....

Qualité.....

ai pris connaissance de la candidature de :

M. / Mme .....

Avis motivé :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis favorable ☐ **Avis défavorable** ☐

À ……., le ……

Signature de l'IA-DASEN :

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - **education.gouv.fr**